

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15615**

Intitulé

BTSA : Brevet de technicien supérieur agricole Technico-commercial

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture	Directeur (trice) régional(e) de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312 Commerce, vente

Formacode(s) :

34581 technico-commercial, 34582 négociation commerciale, 34525 vente produit alimentaire

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme intervient dans les différentes phases des relations technico-commerciales, de l'analyse du besoin à la mise en oeuvre et au contrôle de la solution proposée avec une double compétence.

Il apporte son expertise dans l'aide à la décision, il gère, régule, achète, vend, conseille, oriente, manage des équipes dans un esprit prospectif et innovant. C'est aussi un interlocuteur de valeur en ce qui concerne la dynamisation et l'organisation de la filière professionnelle à laquelle son secteur d'activité est rattaché. Il porte des valeurs et des compétences transversales qui lui assurent des qualités d'adaptation et de réactivité transférables à différents circuits commerciaux de la nature et du vivant. Les recruteurs recherchent avant tout des collaborateurs autonomes et responsables, avec une approche maîtrisée du produit pour la filière dans laquelle ils exercent. Au contact du terrain, leurs observations, leur implication dans l'accompagnement des acteurs par l'innovation et la recherche, fournissent aux décideurs des données fondamentales pour l'adaptation de leur stratégie. Il intègre dans ses pratiques et au quotidien les dimensions environnementales, d'hygiène et de sécurité selon la réglementation en vigueur qu'il suit avec attention.

Il a, certes, pour finalité de développer le chiffre d'affaires de son entreprise, mais il doit agir dorénavant dans un contexte où rentabilité rime avec durabilité, en quelque sorte il doit « vendre plus mais mieux... » dans le respect d'une éthique professionnelle.

Le titulaire d'un BTSA technico-commercial bien que très attaché à un « produit », quel que soit son secteur d'exercice, mobilise des compétences transversales qu'il peut facilement transférer d'une filière à une autre. C'est un facteur très favorable à l'insertion car la formation lui donne des atouts pour multiplier ses aires de mobilité, de quoi faciliter sa migration d'un emploi à un autre et de bâtir un véritable projet professionnel.

Capacités générales

- C1. S'exprimer, communiquer et comprendre le monde
- C2. Communiquer dans une langue étrangère
- C3. Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser
- C4. Mettre en oeuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données

Capacités professionnelles

- C5. Situer l'activité de l'entreprise dans son environnement et s'intégrer dans son organisation
- C6. Maîtriser des éléments de gestion nécessaires à l'activité du technico-commercial
- C7. Participer à la démarche marketing de l'entreprise
- C8. Conduire une relation commerciale en intégrant les spécificités du champ professionnel
- C9. Acquérir, dans un champ professionnel, les connaissances scientifiques et techniques permettant de formuler des propositions argumentées de solutions technico-commerciales
- C10. Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur technico-commercial pour faire face à une situation professionnelle

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les emplois occupés par les titulaires de ce diplôme se répartissent globalement dans 6 secteurs :

- Le secteur de l'agrofourniture : engrais, produits anti-parasitaires, semences, fournitures diverses animales et végétales, agrofourniture de précision, itinéraire technico-économiques, matériels de culture et d'élevage, installations liées à l'indépendance énergétique, chimie verte, prestations techniques et de conseil...
- Le secteur des végétaux d'ornement : produits vivants et inertes du domaine de la jardinerie extérieure et intérieure, prestations techniques et de conseil...
- Le secteur des animaux d'élevage et de compagnie : produits vivants et inertes du domaine de l'animalerie, produits du domaine de l'élevage, prestations techniques et de conseil...
- Le secteur des produits alimentaires et des boissons : toutes denrées alimentaires sauf vins et spiritueux, prestations de service (livraison à domicile, achat en ligne...) et de conseil...
- Le secteur des produits d'origine forestière : produits de la filière forêt-bois, sylvo-tourisme, prestations techniques et de conseil...
- Le secteur des vins et spiritueux : produits des terroirs, oeno-tourisme, prestations techniques et de conseil...

Technico-commercial en agrofourniture, responsable de rayon, courtier en vins, acheteur-vendeur commerce de gros

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1407 : Relation technico-commerciale

D1502 : Management/gestion de rayon produits alimentaires

D1107 : Vente en gros de produits frais

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification sont :

Les épreuves E1 et E2 permettent de certifier la capacité C1.

L'épreuve E3 permet de certifier la capacité C2.

L'épreuve E4 permet de certifier la capacité C3.

L'épreuve E5 permet de certifier les capacités C5, C6 et C7.

L'épreuve E6 permet de certifier les capacités C8 et C9.

L'épreuve E7 permet de certifier la capacité C10.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un ingénieur général du conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux, est composé, pour deux tiers au moins, d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés, justifiant sans dérogation possible des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au brevet de technicien supérieur agricole, et, pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	Sa composition doit être conforme à la fois à la réglementation du BTSA et au décret d'application de la VAE (n° 2002-615 du 26 août 2002) : 2/3 d'enseignants ou formateurs, choisis tant parmi les enseignants de la voie scolaire que parmi ceux de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage ; 1/3 de représentants qualifiés des professions concernées, pour moitié employeurs et pour moitié salariés occupant un emploi visé par le diplôme.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code rural et de la pêche maritime, art.D811-139

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 juin 2010 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option "technico-commercial".

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L.335-5 et L.335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle.

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : www.chlorofil.fr
<http://www.chlorofil.fr/typologie/statistiques.html>

Autres sources d'information :

Portail web de l'enseignement agricole français : agriculture.gouv.fr/enseignementagricole

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : www.chlorofil.fr

Textes et références : <http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications.html>

Lieu(x) de certification :

Portail web de l'enseignement agricole français : agriculture.gouv.fr/enseignementagricole

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Portail web de l'enseignement agricole français : agriculture.gouv.fr/enseignementagricole

Historique de la certification :

Technico-commercial (fiches 362-363 364-365-366)

Certification précédente : [option Technico-commercial, spécialité Agrofournitures](#)